

Déclaration de la FSU au CTPD 78 du 26 janvier 2010 Répartition de la DHG collèges, SEGPA et lycées



Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

C'est à nouveau la logique de la réduction de l'emploi public qui s'impose pour la préparation de la prochaine rentrée, avec un budget 2010 qui affiche dans les collèges et lycées la suppression de la totalité des emplois de professeurs stagiaires, soit l'équivalent de près de 5200 postes. Qui plus est, ces pertes de moyens dans les établissements s'accompagneraient de régressions sans précédent pour les nouveaux enseignants, bradant leur formation et dégradant leur entrée dans un métier de plus en plus exigeant et complexe. Dans l'Académie de Versailles, reconnue sous dotée dans un rapport de l'Inspection Générale, les retraits d'emplois se poursuivent alors que les effectifs repartent à la hausse durablement. Dans cette gestion de la pénurie, les moyens dévolus au remplacement seront encore un peu plus sacrifiés ouvrant la voie à l'utilisation d'étudiants comme moyens d'enseignement et contribuant à l'explosion de la précarité.

Dans les Yvelines, des distorsions apparaissent à nouveau sur les prévisions d'effectifs : 604 élèves de moins pour l'IA que dans les prévisions du Rectorat présentées au CTPA du 8 janvier dernier. Pour la rentrée 2009, la sous-estimation des effectifs par l'IA avait atteint finalement plus de 1800 élèves ! S'agit-il d'entretenir l'illusion d'un taux d'encadrement constant ? Quant au volume des réserves, il ne cesse de croître chaque année, près de 3000 heures pour la prochaine rentrée, soit l'équivalent de 170 postes soustraits aux délibérations des CA lors de la répartition des dotations horaires. Les CA sont le plus souvent tout autant dessaisis de la ventilation des ajustements, parfois conséquents, distillés jusqu'à la rentrée, remettant en cause des répartitions de service, voire des projets construits par les équipes pédagogiques. Dans certains cas, ces ajustements sont l'occasion d'un chantage aux heures supplémentaires. La volonté affirmée par des chefs d'établissement, en particulier en lycées, de remonter les TRMD sans réunir les CA, et de soumettre ultérieurement la répartition des moyens par discipline n'est pas acceptable : les CA doivent délibérer dès maintenant sur la répartition de la DHG (en examinant ses conséquences sur les postes) et à chaque fois que celle-ci évolue, conformément aux dispositions de l'article R421-2 du code de l'éducation qui définit les principes de l'autonomie du CA en matière pédagogique et éducative.

Si la remontée démographique s'amorce dans les Yvelines (1205 élèves de plus de prévisions à prévisions), près de la moitié des collèges et lycées voient leur dotation horaire diminuer, contredisant une fois de plus le soi disant maintien du taux d'encadrement. Un recul sur les dotations depuis plusieurs années permet de mesurer l'ampleur des retraits de moyens dans les établissements : les conséquences en sont ressenties quotidiennement par les enseignants et les élèves. L'analyse attentive de ces évolutions met en évidence les effets catastrophiques de l'assouplissement de la carte scolaire : ce sont les établissements les plus difficiles, les zones les plus défavorisées socialement qui perdent le plus de moyens, y compris en ce qui concerne la dotation PCS, creusant chaque année un peu plus les inégalités scolaires et territoriales dans notre département. C'est là qu'on trouve également les taux d'heures supplémentaires les plus élevés.

Concernant les critères de répartition, la note transmise intitulée « Eléments généraux de présentation » appelle de nombreuses interrogations de notre part concernant le calendrier, les structures simulées (avec distinction voies générales, technologiques, professionnelles et post-bac), la nature des compléments divers, des dispositifs particuliers et la prise en compte des CSP : toutes informations données aux chefs d'établissement, et dont les élus des personnels, dans les CA comme dans ce CTPD, doivent avoir également connaissance.

La réussite des jeunes, un nouvel élan de la démocratisation, la revalorisation des métiers de l'enseignement, l'avenir du service public d'éducation appellent une toute autre politique éducative : c'est cette ambition que nous défendrons samedi 30 janvier lors de la manifestation nationale à l'appel de la FSU.

Maria Bolzinger (snes) Perrine Detoef (snes) Olivier Guyon (snuep)
Gilbert Ibgui (snes) Frédéric Lesne (snes) Bruno Maréchal (snep)